

## **AVIS PROMULGATION**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les citoyens de la Ville de Portneuf

QUE lors de la séance ordinaire du 12 avril 2021, le conseil de la Ville de Portneuf a adopté le règlement RMU-2021 : « Relatif à la sécurité et à la qualité de vie ».

QUE le présent règlement est déposé au bureau de la municipalité, 655-A, avenue de l'Église, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau sur rendez-vous.

QUE ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Portneuf, ce 23 avril 2021

*France Marcotte, greffière*